



& CONDITIONS GENERALES 2024.

Objet & périmètre de responsabilités lors des activités organisées par l'asbl Europamoto :

L'objectif principal est la découverte de différentes contrées d'Europe dans un rythme de balade tranquille. Chacun(e) roule à sa guise, seul(e) ou à plusieurs copains, selon son choix et son degré de conduite. Il ne s'agit aucunement d'une épreuve sportive. Nous vous demandons simplement d'arriver aux hôtels à temps pour les souper ... et sans casse !

Précision importante : tous déplacements des participants (quels qu'ils soient) sont couverts par leurs propres assurances personnelles.

Europamoto asbl, ne peut être tenu pour responsable : des retards, des modifications de routes, des annulations partielles ou totales, des restrictions imposées par les autorités locales, départementales ou régionales, ou par des événements climatiques ou extérieurs graves : grèves, faillites d'hôtels ou d'agences de voyage, de compagnies d'aviation ou de transports, des retards ou annulations dans les transports, attentats, guerres, épidémies, pandémies, gel, neige, inondations, etc... , indépendants de notre volonté.

Tout acompte d'intention de participation est remboursable jusqu'à la publication du prix final de l'activité + 7 Jours. Toute inscription à une activité organisée par Europamoto n'est active qu'au jour du règlement de l'acompte équivalent à **minimum 30 %** des sommes dues. En versant un acompte, le(a) participant(e) s'engage à participer implicitement au voyage ou à l'activité Europamoto et à verser l'intégralité du solde restant dû aux dates d'échéances demandées par les agences ou par Europamoto.

Le solde devra être réglé au plus tard 45 jours avant le départ (J-45), sous peine d'annulation et de non remboursement !

Respect de la réglementation :

Chaque pilote s'engage, durant toute la durée des activités organisées par Europamoto à :

- être en possession de tous ses documents originaux d'identité et de santé, à jour.
- être en possession de son permis de conduire moto, en cours de validité.
- être en possession de la carte grise de la moto conduite, en cours de validité.
- être assuré(e) en "Responsabilité Civile
- à conduire un véhicule conforme : ce véhicule doit être vérifié mécaniquement avant tout départ et apte à avaler sans problème le kilométrage prévu pour l'activité : vidanges, état des freins, pneus, chaîne, éclairage, ...

- d'être vêtu(e) d'un équipement adéquat, de sécurité, imperméable et homologué (casque, gants, veste, pantalon, chaussures)
- respecter le code de la route local ou régional ainsi que les autres usagers de la route .
- à rouler en parfait état de sobriété. (pas de veillées trop tardives aux bars SVP !)
- à ne pas être sous l'emprise d'anti-dépresseurs de calmants ou de drogues.

Le cas échéant, nous nous réservons le droit d'interdire de prendre la route (situation vécue !)

Pour chacun de nos voyages, chaque participant(e) se doit OBLIGATOIREMENT de souscrire une assurance/assistance rapatriement, couvrant son véhicule, ses bagages, son passager, ainsi que lui-même, de même qu'une assurance annulation voyage est vivement conseillée : à prendre à l'inscription chez votre assureur.

Il (elle), s'engage également à participer aux activités en bonne santé, et en avoir les capacités physiques et intellectuelles, nécessaires et suffisantes. **En cas de contagion (Covid19 par exemple) il va de soi et c'est impératif, de nous prévenir et de ne pas participer à l'activité .**

Le participant (pilote et/ou passager) déclare être parfaitement familiarisé à la pratique de la moto tant en solo qu'en groupe et d'être apte physiquement à effectuer la totalité de l'activité.

Le fair-play, la solidarité, l'entraide et la convivialité, sont d'application lors des activités organisées par Europamoto.

Le(a) participant(e) s'engage à faire preuve d'un esprit de groupe, à se conformer aux instructions données au cours des briefings et à suivre les consignes en ce qui concerne la sécurité, les changements éventuels, le comportement à adopter dans le pays qui l'accueille.

Il doit également et impérativement respecter le code de la route et/ou la signalisation locale.

Ce code de la route prime sur les informations proposées par les roadbooks. (RB)

Ceux-ci sont suggérés mais non contractuels.

Il est demandé à chaque participants d'honorer ses consommations d'hôtels avant le départ et de laisser ses clés la réception des hôtels le jour du départ. (renvois à ses frais)

De même, dans un but évident de civisme, il est demandé implicitement aux participants de ne pas emporter la nourriture des établissements comme pic-nic. (ne jouez pas les avarés, les rapias SVP !)

Annulation :

Europamoto peut annuler un évènement sans aucune indemnité, en cas de force majeure, cas fortuits : cataclysme, acte terroriste, grèves, troubles sociaux et autre guerre civile et/ou militaire, conditions météorologiques exceptionnelles, épidémies, pandémies , influence sur la sécurité mais aussi, à défaut d'atteindre le nombre minimum de participants requis. (généralement < 20 pers. min)

Seules les assurances " annulation voyages " souscrites à l'inscription, permettront de bénéficier d'un éventuel remboursement partiel ou total selon 3 motifs valables , avec certificats à fournir par votre médecin : accident, maladie ou décès. (voir conditions des assurances)

Aucun autre motif ne permet le remboursement, même partiel.

Le prix des activités est indivisible. Les voyages sont vendus en pack complet !

Tout changement de planning incombe au participant concerné, un minimum de frais de 50 € ... si ce changement est dans l'ordre du possible ?

Tout désistement en chambre Twin, implique que la personne restante sera du coup, contrainte à un supplément "Single" non désiré. Ce supplément sera assumé par la personne qui se désiste.

Une cotisation annuelle est requise par l'ASBL Europamoto et fixée à 45 € / personne mais également 45 € par couple, pour pouvoir participer à nos activités : elle est non remboursable !

Engagement :

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de quelque dommage que ce soit (incident ou accident) survenu aux conducteurs, passagers ou passagères, à leurs équipements, aux motos aux bagages et à leurs accessoires, de quelque nature que ce soit, durant toute la durée des voyages d' Europamoto. Il en est de même pour tout dommage envers autrui.

Chaque participant(e) vérifiera le bon embarquement et débarquement de ses bagages (sacs souples, non rigides et sans roulettes, obligatoirement étiqueté avec ses coordonnées complètes), dans le véhicule accompagnant. (camionnette, camion, avion). Il en est seul responsable de A à Z !

Durant les escales, toute aide au chargement/déchargement des bagages est la bienvenue.

Pour participer à une ou plusieurs activités Europamoto 2024, nous vous demandons impérativement de signer obligatoirement cette charte (une par participant(e)).



ASBL